

VISITE DE QUARTIER : Les Ormeaux

31 mars 2025, 17h30

En présence de :

- **Élus :**
 - M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles
 - Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire
 - Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère Municipale
 - Mme Bernadette HAMOU-THERREY, Conseillère Municipale
 - M.Gérard OULIE, Conseiller Municipal
- **Services :**
 - M. Thierry GRALL, Directeur de Cabinet
 - M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques
 - M.Patrick LAFON, Chef du Service Propreté
 - M. Jean-Luc BAEZA, Police Municipale
 - M. Benoit HERSEMUL, Directeur Urbanisme
 - Mme Elodie LAIFA, Directrice Service des Espaces Verts
 - M. Hassen HAMMOU, Chargé de Proximité
 - M. Vicent Raphaël, Responsable Habitat agence Vitrolles (Logis Méditerranée)
- **Présence habitant :** Environ une trentaine de riverains

Sujets abordés :

Propreté et points de collecte des déchets

Des riverains ont signalé des problèmes de propreté autour des immeubles, notamment dans les espaces verts où des détritrus sont apportés par le vent et restent souvent non ramassés. Certaines personnes ont également observé des incivilités, comme des sacs poubelles jetés par des enfants qui causent des déchirures.

Le point de collecte de l'avenue de France est souvent plein et pas suffisamment collectés.

Les riverains rencontrent souvent des problèmes pour déposer leurs déchets recyclables., et il y a un manque de petites poubelles dans certains endroits en intérieur du quartier. Pas suffisamment collectés.

Réponse :

- Les agents de nettoyage passent régulièrement et porteront une attention particulière aux espaces verts en bas des immeubles, notamment pour les déchets dans les arbustes.
- En ce qui concerne les incivilités, la responsabilité individuelle et la sensibilisation des habitants sont essentielles. Le bailleur doit également informer les résidents sur les comportements à adopter et les outils mis à leur disposition pour la gestion des déchets...
- D'autres points de collecte existent à proximité du quartier, mais celui de l'avenue de France étant particulièrement sollicité notamment par des personnes extérieures au quartier et également sur du dépôt sauvage. Sur la capacité de ce point de collecte le service propreté adresse une demande à la Métropole notamment pour augmenter la fréquence de collecte et sa capacité.
- Il a été rappelé que la ville lutte constamment contre les dépôts sauvages, notamment grâce à la surveillance de la police de l'environnement, ainsi qu'à un dispositif de vidéo-surveillance.

Lumière du stade et du parking

Les lumières du stade restent allumées la nuit.

Il a été mentionné que les lumières du stade restent allumées la nuit car le circuit est le même que celui de la rue.

Réponse :

Ce problème sera signalé et pris en charge par nos services municipaux.

Propositions de solutions : raccorder la lumière du stade à celle du gymnase ou débrancher les lumières du stade l'été.

Éclairage intérieur du quartier

Plusieurs lampadaires sont actuellement hors service dans la résidence.

Réponse :

Le quartier est suréquipé en points lumineux, et les services municipaux feront un état des lieux pour identifier ceux qui ne fonctionnent plus et nécessitent un remplacement d'ampoules. Deux lampadaires aux Ormeaux 2 sont spécifiquement concernés. Un

programme de remplacement des ampoules par des LED est en cours, dans le cadre d'une transition énergétique globale avec des ajustements encore à l'œuvre selon les secteurs.

Problème de stationnement

Les riverains ont exprimé des inquiétudes concernant la construction de nouveaux bâtiments face à la résidence, ainsi que le manque de places de stationnement.

Réponse :

- Pour chaque nouvelle construction de résidence, des places de parking sont prévues en fonction du nombre de logements. Ces places de stationnement peuvent être en surface ou en sous-sol et sont obligatoires, conformément à la législation.
- Le secteur dispose d'une activité commerciale importante, notamment grâce à son marché, d le stationnement plus facile à certaines heures de la journée. Des réaménagements sont prévus à long terme pour améliorer la situation.
- La police municipale est mobilisée pour lutter contre le stationnement anarchique, et il est rappelé que le stationnement est interdit au-delà de 7 jours.

Plan de localisation des bâtiments à l'entrée de la résidence

Un riverain a proposé l'idée d'afficher un plan de localisation physique des bâtiments à l'entrée de la résidence pour faciliter l'orientation des visiteurs.

Réponse :

Cette suggestion est intéressante. Les habitants peuvent la soumettre au bailleur, et la mairie se tient à disposition pour accompagner cette initiative.

Conclusion :

La réunion a permis d'aborder plusieurs préoccupations des habitants, et des réponses concrètes ont été apportées. La municipalité reste à l'écoute des riverains pour continuer à améliorer leur cadre de vie...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les numéros utiles :

Allo-Mairie : 0800 00 20 20

Police Municipale : 04 42 77 9118

Métropole encombrants : 0800 94 94 08 (numéro gratuit depuis un poste fixe)